



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département de Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux Enedis et GRDF - Av de la Gare »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2021-982

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux Enedis et GRDF par la société GT Cornouaille (alimentation de l'opération Nexity); il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation de travaux Enedis et GRDF par la société GT Cornouaille, la circulation sera alternée par feux tricolores, au carrefour de l'Avenue de la Gare et de la Rue du 11 Novembre :

du lundi 3 janvier au vendredi 14 janvier 2022 de 8h00 à 17h30

Article 2 : Pour permettre la réalisation de travaux Enedis et GRDF par la société GT Cornouaille, le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du chantier :

du lundi 3 janvier au vendredi 14 janvier 2022

Article 3 : La signalisation sera assurée par l'entreprise GT Cornouaille , conformément à la réglementation en vigueur .

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Mme la Directrice des Services Techniques et l'entreprise GT Cornouaille .

A CONCARNEAU, le 21 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 21 décembre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT



LE MAIRE
Marc BIGOT

Publication par voie d'affichage :
du au